

CRINON (Pierre) — La vacance de 1285 à Cambrai, au sujet du Baudekin à l'épée  
du Chapitre.



La monnaie que nous présentons provient de la première partie de la collection De Witt et vient d'apparaître sur le marché puis de disparaître (1).

A/. **✠MONC...A...V CAMR / CASISA** Cavalier à l'épée au galop à dr.

R/. **✠MONC ...NRISISA** en légende extérieure.

- 
1. Vente Künker 121, des 12/13 mars 2007, n° 1382, qui l'a fait connaître. Cette monnaie a été volée le 9 mai 2007, en région parisienne.

\*SIGNVM\*CRVCIS\* en légende intérieure. Au centre, croix pattée, cantonnée de croissants.

1,363 g (9h).

La légende peut être développée ainsi : *Moneta Capitulum Camerac*. Les fins de légendes de droit et le revers terminé par *sisa* sont des trompe-l'œil laissant penser aux mots *comitissa* terminant la légende des baudekins de Marguerite.

### Quel sont les prototypes ?

Il s'agit d'un baudekin imitant ceux de Marguerite de Constantinople (1244-1280) frappés pour le Hainaut à Valenciennes. Le premier type est créé le 16 janvier 1269. Quatre types se succèdent sous son règne, avec un chevalier au galop à gauche puis à droite, tenant une épée (2). Le quatrième type avec le cavalier à droite est le seul à être imité, peut-être encore durant les premières années du règne de Jean II (1280-1304) qui succède à sa mère et qui pourrait avoir continué à monnayer au nom de celle-ci (3). Ce type est créé vers 1278 pour M. Grolle. On connaît des imitations éloignées du lieu de création de ce monnayage (Pays-Bas actuels), à Vollenhoven par l'évêque d'Utrecht, à Kuinre, à Coevorden et dans un lieu indéterminé de Frise avec des légendes extraordinaires : *Moneta Frisie Libertatis* et *Jacobus aurifaber fecit* (4). Ce baudekin vaut à l'époque deux esterlins ou deux tiers de gros tournois.

En Hainaut, ce type n'est connu que pour l'atelier de Valenciennes et pour celui de Beaumont où il est repris par Baudouin d'Avesnes, fils de Marguerite et de Bouchard d'Avesnes. On connaît approximativement les dates de Baudouin. Il règne vers 1246/1250 et meurt en avril 1289, il est mentionné seigneur de Beaumont et de Thirimont, à titre provisionnel, lors de son mariage avec Félicité de Coucy, avant 1250. La consignation de ses biens par un acte ne date que de mars 1274. On peut donc penser après M. Duplessy et R. Chalou – que les frappes au nom de Baudouin sont postérieures à cet acte de mars 1274. On connaît également des exemplaires hybrides aux coins de droit de Marguerite et au coin de revers de Baudouin. Il s'agissait plutôt d'un mélange de coins (de Baudouin au revers et de Marguerite, sa mère, à l'avers) à l'atelier de Valenciennes pour J. Duplessy et R. Chalou qui mentionnent un exemplaire conservé au Cabinet des Médailles de Bruxelles (5).

Le monnayage au nom de Baudouin d'Avesnes semble bien provenir de l'atelier de

2. Voir pour ce type de baudekin à l'épée, J. DUPLESSY, « Chronologie et circulation des "Baudekins à cheval" », *RBN*, 1971, p. 169-234 et pl. VI et VII. Au sujet de la création du type, P. GRIERSON propose la date du 16 janvier 1269 pour la première émission de Marguerite, *BCEN*, 12, 1975, p. 7-8 ; le bail des monnaies de Valenciennes et d'Alost est alors donné à Clais le Doien de Bruges pour trois ans et demi à partir des octaves de l'Épiphanie.
3. Ce baudekin a une légende intérieure du revers encadrée d'étoiles (avant et après chaque mot) du type R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848, n° 17.
4. Voir P. CRINON, « Le "baudekin à la lance" de Hainaut (1302-1312) et ses imitations », *RBN*, 2005, p. 119-216. J.J. GROUPE, *Muntende ministerialen...*, Amsterdam, 2002, date les émissions de Marguerite des environs de 1269, 1270, 1272 et vers 1278, p. 21-23 pour les imitations.
5. J. DUPLESSY, *op. cit.*, p. 171-172, 176-177, note 32 pour les dates de Baudouin et 6 pl. V pour le type hybride Marguerite et Baudouin. Exemplaire publié par R. CHALON, *op. cit.*, n° 189-190 et du même, *Recherches...*, 2e supplément, Bruxelles, 1854, p. XXXIX, p. LXXIX. J. DE MEY, *Catalogue des monnaies du Comté de Hainaut*, Bruxelles, 1981, 1a, 1b et 1c p. 69. Le baudekin de Baudouin a également la légende intérieure du revers encadrée d'étoiles.

Valenciennes et daterait de la fin de sa vie ; on connaît quelques mentions de travaux (6). D'après Chalou, Baudouin habitait ordinairement Valenciennes où il mourut et « jouissait d'une grande autorité dans le Hainaut ». Il épousa Félicité de Coucy (7). La monnaie de Beaumont est frappée par Baudouin d'Avesnes à partir de 1278 probablement jusqu'à sa mort. Son type est similaire au 4e type créé par Marguerite de Constantinople. Elle est également le prototype de l'exemplaire de Cambrai, avec au centre du revers une ponctuation par étoiles. Ici une série de trois annelets se situe entre la dernière étoile et la croquette.

### Quel est l'auteur de cette frappe ?

Plusieurs vacances de l'épiscopat de Cambrai peuvent être contemporaines de la vogue du baudekin à l'épée. Nicolas de Fontaines est élu évêque en 1248, sacré en avril 1249. Il règne jusqu'au 17 mars 1272. C'est lui qui crée le tiestar ou cambrésien (valant 1/2 gros) et confère, au Chapitre métropolitain, en 1252, le droit de frapper monnaie durant les vacances du siège (8). Il convient de rechercher à quelle vacance correspond ce baudekin cambrésien.

Le baudekin du Chapitre imitant la dernière émission de Marguerite ne peut être daté qu'à partir de la fin du règne de Marguerite ; les imitations étant pour la plupart postérieures à sa mort (1280). Il est une imitation directe du baudekin de Beaumont vraisemblablement frappé à partir de la fin des années 1278 jusque vers 1289. On peut donc raisonnablement refuser de le placer à la vacance du siège de Cambrai en 1272. Il ne peut convenir qu'à la vacance suivante, celle de 1285. Guillaume de Hainaut, élu en 1285, n'est sacré qu'en 1292. Il règne quatre années et meurt en 1296 sur la route de Jérusalem. C'est à cette vacance très longue de 1285 à 1292 que nous proposons de placer cette monnaie contemporaine des baudekins de Baudouin d'Avesnes.

Par conséquent, ce baudekin permet de proposer de classer à la vacance de 1285 les tiestars du Chapitre qui ont une même ponctuation par trois étoiles (9).

6. J. DUPLESSY, *op. cit.*, p. 175-176, et du même, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, II (1223-1385), Paris, 1995, 322 et 343 nous apprend que des baudekins de Baudouin étaient contenus dans les trésors suivants : Alken (arr. Tongres, prov. Limbourg, Belgique), enfoui vers 1280, 1 ex. - Diest, environs de (arr. Louvain, prov. Brabant, Belgique), enfoui entre 1294 et 1304, quelques pièces - Saint-Georges-d'Annebecq (c. Briouze, Arr. Argentan, Orne, France), enfoui vers 1274-1289, 1 pièce - Saint-Omer (ch.-l.c., Pas-de-Calais, France), enfoui entre 1280 et 1290, 1 pièce - J. J. GROUPE, *op. cit.*, p. 23, d'après *JMP* 1965-1966, p. 60, note 3, mentionne un exemplaire du baudekin de Baudouin trouvé à Nimègue. Pour Grolle, Baudouin serait décédé en 1295 (?). Baudouin d'Avesnes intervient dans un arbitrage entre le Chapitre et les Cambrésiens, le 29 juin 1260. Abbé H. DUBRULLE, *Cambrai à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVle siècle)*, Lille, 1904, acte 5 p. 351 sq.
7. R. CHALON, *op. cit.*, p. 131-133.
8. Sur le droit de frapper monnaie, un acte de 1252 l'atteste. Il est cité par : A. TRIBOU, « Recherches historiques sur les anciennes monnaies... » *Société d'émulation de Cambrai*, année 1823, p. 232 - C. ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861, p. 189 - R. SERURE, *Traité de numismatique du Moyen-Âge*, III, p. 1068-1069. Le texte n'a pas été publié, mais l'Abbé DUBRULLE, *op. cit.*, p. 132 précise : « En outre, le chapitre a le droit de battre monnaie pendant la vacance du siège. ». Il donne comme référence AD, Fonds de Cambrai, Original parchemin.
9. C. ROBERT, n° 1 pl. XXVIII. On en connaît trois exemplaires conservés au Cabinet des Médailles de la BnF : le n° 666 et de l'ancienne collection Théry n° 528 et 529.